

**Réunion du conseil municipal**  
**Séance du 14 septembre 2010**

L'an deux mil dix, le 14 septembre 2010 à 19 heures 30 minutes, le conseil municipal, légalement convoqué le 9 septembre 2010 s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Gilbert BOBIN, Maire.

Étaient présents : Annie BARBA, Régine BARLE, David BOBIN, Gilbert BOBIN, Jérôme CAZZOLA, Pascal COURBET, Maurice HUGÉ, Claudette QUEANT, Gilbert LAMBIN, Claudie MALLET, Luc MOUTON, Annick PORRO, Stéphane ROGAN, Alain VAILLANT

Absente : Sylvie DESQUILBET

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

L'ordre du jour appelle les délibérations suivantes :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Cantine : prix pour les familles nombreuses

Le maire demande que soient ajoutées à l'ordre du jour les délibérations suivantes :

3. Choix de l'entreprise pour le marché de travaux de transformation de la toiture de l'école maternelle en toiture 2 pentes en tôle bac acier.
4. Remboursement réservation salle

**1 - Désignation du secrétaire de séance**

Gilbert LAMBIN est nommé secrétaire de séance

le maire informe l'assemblée que deux délibérations ont été rattachées à la séance du 12 avril 2010 :

**1/REMBOURSEMENT D'ACOMPTÉ POUR LA RESERVATION DE LA SALLE POLYVALENTE**

Suite à la demande de Monsieur LAMBIN Gilbert, concernant l'annulation de la réservation du 22 et 23 mai 2010 de la salle polyvalente, le conseil Municipal décide de lui rembourser le montant de la réservation.

**2/DECISION MODIFICATIVE N° 1 (remboursement réservation salle polyvalente)**

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6281 : Concours divers (cotisations)	500,00 €	
<b>TOTAL D 011 : charges à caractère général</b>	<b>500,00 €</b>	
D 673 : Titres annulés		500,00 €
<b>TOTAL D 67 : charges exceptionnelles</b>		<b>500,00 €</b>

SP 629

EN  
TOI  
SO  
DM  
BC  
DL

**2/ Cantine scolaire : Réduction famille nombreuse**

Le maire propose pour les familles nombreuses demeurant à VAUXBUIN un tarif préférentiel sans condition de ressources.

Après délibération, il est décidé que toute famille de Vauxbuin ayant au moins 3 enfants scolarisés à l'école communale et prenant les repas à la cantine bénéficierait d'un repas gratuit; Pour l'instant cette mesure ne concerne qu'une famille. Cette mesure est indépendante des revenus de la famille.

SP 6 27/9/2010

Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
	1	6	

**3/ Choix de l'entreprise pour le marché de travaux de transformation de la toiture de l'école maternelle en toiture 2 pentes en tôle bac acier.**

Seules deux entreprises TOITURES SOISSONNAISES et DMD ont répondu à l'appel d'offre.

Le maire fait lecture du détail des offres financières. Il est décidé que l'enlèvement des cailloux serait réalisé par l'équipe municipale.

**LISTE DES PIECES RELATIVES A LA CANDIDATURE**

ENTREPRISE	LETRE DE CANDIDATURE	DECLARATION DU CANDIDAT(DC5)	certificats de capacité	(DC6) déclaration relative à la lutte contre le travail dissimulé	Dc7 OU déclaration URSSAF	ATTESTATION ASSURANCES	LISTES DE REFERENCES
TOITURES SOISSONNAISES	X	X	X	X	X	X	X
DMD	X	X	X	X	X	X	X
BOBIN Gérard	/	/	/	/	/	/	/
DUVAL frères	/	/	/	/	/	/	/

LISTE DES PIECES RELATIVES A L'OFFRE									
ENTREPRISE	RC	AE	CCAP	Objet du marché : la fourniture et la pose d'une toiture deux pentes en bac acier avec film anti condensation, ton ardoisé (1,10 m au faitage)	Option 1 : l'enlèvement des cailloux	Option 2 : Habillage en périphérique en façade hauteur 1,10 m côté cours de l'école maternelle	TOTAL HT	Observation sur le descriptif regards et réseau à la charge du maître d'ouvrage	observations sur l'option 2
TOITURES SOISSONNAISES	X	X	X	25 723,04 €	1 362,50 €	3 083,00 €	30 168,54 €	non possible pour l'entreprise, c'est du domaine du réseau public	bardage en zinc "Quartz" identique au côté rue de l'école maternelle
DMD	X	X	X	22 309,25 €	1 581,83 €	1 188,84 €	25 079,92 €	250,00 €	bardage "bac acier" identique à la toiture
BOBIN Gérard	/	/	/	/	/	/	/		
DUVAL frères	/	/	/	/	/	/	/		

vote pour l'entreprise DMD : 10 voix

Vote pour l'entreprise TOITURES SOISSONNAISES : 4 voix

à l'unanimité, l'entreprise DMD est retenue.

Gilbert LAMBIN est volontaire pour négocier le devis de DMD, notamment sur l'option regards et réseau, valorisée à 250 €, la négociation portera également sur le montant global du devis et sur le délai de réalisation ainsi que sur la date du début de travaux.

#### 4. Remboursement réservation salle

La demande de Monsieur BRICOTEAU Jean-Pierre est rejetée malgré qu'elle soit motivée pour une raison familiale, cela concerne le remboursement d'un acompte de 75,75 €.

Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
5	8	1	

D'une manière générale l'équipe demande la révision du règlement associé à cette réservation de salle, par l'ajout de clauses plus claires et non rediscutables par le conseil à chaque annulation.

#### INFORMATIONS DIVERSES

##### Lettre de la psychologue scolaire

Il est décidé d'allouer un bon d'engagement pour un montant 143 € à la psychologue scolaire, cette aide est quasi identique à celle de l'année dernière.



Lettre de Monsieur BOURSQUOT : Terrain rue de la mairie

Il est refusé de donner jouissance du terrain en vente actuellement, rue de la mairie, à Monsieur BOURSQUOT.

Cette demande est motivée par le fait que l'entretien du terrain n'est pas fait et qu'il pourrait être plus agréable s'il était entretenu. En échange ce Monsieur serait libre de disposer du terrain jusqu'à la vente dudit terrain.

Une agence immobilière a maintenant la charge de cession.

Travaux d'enfouissement rue de la villette

Ces travaux sont repoussés à une date non communiquée; Afin de ne pas perdre le bénéfice du FDS, une réunion est prévue le 1 octobre à 9 h 30 avec avec Mr NONCE de l'ATESAT. Le cas de la rue de la Fabrique sera également associé à cette révision. Après discussion, il semble naturel d'exercer un recours auprès de la sous préfecture afin de comprendre pourquoi une décision ferme sur les travaux programmés par l'USEDA a été remise en cause.

Salle polyvalente

Face à la dégradation du four, il est décidé de compléter la check list de l'état des lieux en associant les équipements de la cuisine, ainsi que l'état général de la salle.

Retrait de la haie face au restaurant BUFFALO

Lecture est faite de la lettre du responsable du restaurant et de la réponse de la commune.

La suppression de la haie a été prise sans concertation des élus et d'après Maurice HUGÉ, « c'est une honte ».

En fait, le bien-fondé de cette suppression est de limiter les débris sauvages dans cette zone, il est aussi préconisé la pose d'une signalisation interdisant la dépose de débris en tout genre. Force est de constater qu'il sera difficile de lutter contre l'incivilité des citoyens.

Inondation de la pâture de Monsieur LANGLET

Suite à de fortes précipitations, la pâture de M. LANGLET a été inondée car l'écoulement naturel a été obstrué par la dégradation d'une zone pour le passage des animaux.

Monsieur HUGÉ a tenu des propos insupportables en prétextant que les frais associés à la réparation concernant la remise en état de cet écoulement devraient être supportés par la commune alors qu'il s'agit d'un terrain privé et que les travaux ont été demandés par le propriétaire.

Le syndicat de la crise dont M. HUGÉ est le vice président, se refuse à toute prise en charge. Il convient de noter ici que cette position n'est pas normale et qu'il convient d'être attentif envers cette personne pour le futur.

Information sur le budget réalisé :

- achats de chaises et tables pour l'école
- achat d'un four pour la salle polyvalente suite à la détérioration de l'ancien par l'orage, assurance en cours .. achat pris sur le budget du tableau interactif
- travaux de remplacement des sanitaires école maternelle
- travaux de peinture réalisés en régie de la cuisine de la salle polyvalente suite aux observations de l'inspecteur vétérinaire
- Retrait de la haie en face du Buffalo (travaux réalisés en régie)

Prévisions de travaux

Travaux de peinture dans classe de madame GUILLAUME

